



HAL
open science

Violence d'Etat et politiques du déni en Iran : les tracés du pouvoir

Chowra Makaremi

► **To cite this version:**

Chowra Makaremi. Violence d'Etat et politiques du déni en Iran : les tracés du pouvoir. Monde Commun, 2018, Violence partout, justice nulle part !, 1 (1), pp.54-75. <hal-03132089v2>

HAL Id: hal-03132089

<https://hal.science/hal-03132089v2>

Submitted on 5 May 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

Violence d'État et politiques du déni en Iran : les tracés du pouvoir

[Chowra Makaremi]

→ DOSSIER

Violence d'État et politiques du déni en Iran

1

Les candidats aux différentes élections locales et nationales doivent être approuvés par une « assemblée des experts » composée de 12 membres du clergé (nommés par le guide suprême pour moitié), qui de fait ne valide que peu de candidatures et préfaçonne la vie électorale du pays.

Je suis dans la queue de l'ambassade d'Iran à Paris un vendredi de mai 2017. J'ai demandé à une amie iranienne de m'accompagner voter ; elle m'a répondu : « T'es folle ? ! » Je lui ai dit que cette fois, je vais voter car c'est sérieux : il n'est pas question que ce bourreau d'Ebrahim Raïssi soit élu. « *Bi khiâl baba...* », m'a-t-elle lancé fatiguée, « T'inquiète... »

C'est la première fois que je vote. Dans la queue vers les urnes sur les marches de l'ambassade, une foule jeune : des hommes apprêtés, des femmes le voile léger et lâche. Je ne porte pas de voile : on sait qu'en ce jour de vote, les consignes sont données pour accepter, exceptionnellement, les femmes non voilées. Cette petite transgression nous est accordée en échange de notre présence, qui apporte sa pierre à la fiction d'une démocratie électorale iranienne¹. L'important est que le plus grand nombre vote, sans incident, légitimant le pouvoir qui l'organise. Le vote se déroule dans le hall d'entrée de l'ambassade, près du Trocadéro. Un premier assesseur prend les documents d'identité et note le nom et mon code national. Il s'agit d'un « numéro d'identification national », usuellement liée à la carte d'identité biométrique, qui identifie chaque citoyen dans ses démarches administratives. Je n'ai pas de code national : qu'à cela ne tienne, un employé se glisse à l'intérieur de l'ambassade avec mon passeport expiré depuis presque dix ans, et revient quelques minutes plus tard avec mon code national écrit au crayon dans la première page. Je suis venue voter justement afin d'obtenir un code national facilement, en quelques minutes, malgré mes documents d'identité expirés. En ce jour, l'administration est toute compréhension, toute douceur et tout sourire.

Une autre raison pour laquelle je me suis déplacée est que les élections présidentielles de cette année 2017 opposent le président sortant Hassan Rohani à Ebrahim Raïssi. Le membre du clergé Hassan Rohani est un ancien conservateur devenu chef de file d'une nouvelle mouvance, les « modérés », tandis que

→ DOSSIER

Violence d'État et politiques du déni en Iran

l'échiquier politique glisse vers la droite et que le mouvement réformateur (*esla'talab*) est exclu de la vie politique. Rohani représente l'ouverture du pays. Ebrahim Raïssi, lui aussi membre du clergé, est le candidat soutenu par le guide suprême et investi par les multiples factions conservatrices regroupées sous le titre de parti « principliste » (*ossoulgara*), avec l'appui de l'appareil militaro-économique des gardiens de la révolution. Raïssi dirige la puissante fondation Astan Qods-e Razavi, qui administre le lieu de pèlerinage le plus important et lucratif du pays : le mausolée de l'imam Reza à Mashhad. Avant d'occuper cette fonction stratégique, il a mené une carrière de juriste, notamment au sein des tribunaux révolutionnaires, et s'est distingué comme un exécutant zélé de la violence d'État après la révolution iranienne.

C'est ce passé violent qui m'a amenée au bureau de vote, en quête de mon numéro d'identification national. Entre l'impunité de pépérateurs devenus candidats à la présidence et les conditions concrètes d'exercice de la citoyenneté iranienne aujourd'hui, un fil rouge : celui de la participation politique et de ses frontières retracées. En tirant ce fil du passé, présent ou absent, j'aimerais explorer les relations entre violence et justice à la lumière du déni comme une micro-politique du pouvoir. Il s'agit de comprendre le passé de la violence d'État et son actualité. Exclure certains citoyens – les faire fuir ou disparaître – ne revient pas seulement à forger une communauté nationale purifiée de toute expression dissidente, mais à reconfigurer, de manière sans cesse renouvelée, les règles de la participation politique et les frontières de la dissidence et de l'adhésion.

→ DOSSIER

Violence d'État et politiques du déni en Iran

dossier

**Violences de masse
dans l'Iran postrévolutionnaire**

L'État postrévolutionnaire en Iran s'est organisé autour du gouvernement d'un guide suprême, Khomeini, d'un système politique unipartiste, d'un appareil juridique investi par le clergé chiite, et de différents organes sécuritaires et milices formés après la révolution. L'État semble se stabiliser à partir de la fin de l'année 1980, tandis que le pays entre dans une guerre longue et très meurtrière contre l'Irak. Dès l'année suivante, la révolution bascule vers un régime répressif qui perdure à ce jour. En Iran, la violence révolutionnaire n'est pas tant visible dans la phase insurrectionnelle de 1978-1979, qu'au long de la décennie suivante, qui est celle d'une consolidation de l'État dans un contexte de double violence, contre l'ennemi intérieur politique et l'ennemi extérieur irakien.

Au printemps 1979, l'organisation du Sepah-e Pasdaran-e Enghelāb-e Eslami (Corps des gardiens de la révolution) est créée par décret. Elle se compose de branches militaires, de renseignement et de sécurité, et coexiste aux côtés de l'armée régulière. Dès l'été 1979, les Iraniens adoptent par referendum la constitution de la nouvelle République islamique. Les rapports de pouvoir entre différents acteurs sociaux et politiques de la révolution – le parti de la République islamique soutenu par Khomeini, une gauche et une extrême gauche florissantes, morcelées en une multitude de partis, des minorités nationales indépendantistes, etc. – se stabilisent au profit du parti de la République islamique qui gagne haut la main ces élections législatives. L'été suivant, le 20 juin 1981, en réaction à la destitution du président de la République laïque Abolhassan Bani Sadr, des manifestations sont organisées à travers le pays par l'un des principaux partis d'opposition, Sāzmān-e Mojāhedīn-e Khalq-e Irān (Organisation des Mojahedin

septembre 2018

numéro 1

Monde commun

57

→ DOSSIER

Violence d'État et politiques du déni en Iran

du Peuple d'Iran), islamiste de gauche. Des dizaines de milliers d'opposants sont emprisonnés. Le soir-même, l'organisation des Mojahedin se déclare en résistance armée ; de nuit, le chef de ce parti et le président destitué, Bani Sadr, embarquent dans un avion et s'exilent en France. Une semaine plus tard, un attentat à la bombe au quartier général du parti de la République islamique tue plusieurs dizaines de cadres dirigeants du régime. L'attentat, qui est attribué au parti des Mojahedin du peuple, amorce, au nom de la lutte anti-terroriste, une violence d'État qui durera plusieurs années.

Toutefois, le travail des « tribunaux révolutionnaires » avait commencé dès 1979, avec l'exécution de certains cadres de l'armée et de l'administration de l'ancien régime, s'élargissant en 1980 aux minorités nationales lors des insurrections indépendantistes, notamment au Kurdistan. Ces mécanismes procèdent en requalifiant les opposants politiques comme « ennemis » de la nation (en guerre) et de Dieu (en théocratie). Dès le 29 juin 1981, commencent les vagues d'exécutions collectives des prisonniers arrêtés durant les manifestations des semaines précédentes. L'usage de la torture se généralise en une politique de la cruauté. Au cours de l'été 1988, peu après la signature du traité de paix avec l'Irak, les opposants qui purgeaient encore leur peine – ou l'avaient finie mais attendaient d'être libérés – sont liquidés dans un massacre qui fait des milliers de victimes¹.

À partir de l'été 1981, deux groupes font l'objet d'une élimination rigoureuse : les Mojahedin du peuple, qui forment le gros des contingents de prisonniers et d'exécutés, et l'organisation marxiste Peykar. Entre 1981 et 1983, la répression s'étend aux autres partis de gauche révolutionnaires (Fedayin-e Khalq, Rāh-e kārgar). La dernière vague d'arrestations touche les membres du parti communiste, Tudeh, interdit en 1982. Outre les opposants politiques, la violence d'État cible également les minorités religieuses et nationales, notamment les membres de la communauté

1

En 2012, le *Iran Human Rights Documentation Center* à Yale, chiffrait à 20 000 le nombre d'exécutions et de disparitions politiques documentés de 1981 à 1988. L'initiative International Tribunal for Iran a publié une liste de 15 116 personnes exécutées entre 1981 et 1988, dont 4 677 entre juillet et octobre 1988 (http://www.irantribunal.com/Eng/Documents/List_Political_Ex.html).

→ **DOSSIER**

Violence d'État et politiques du déni en Iran

baha'ie, les Kurdes, les minorités arabophones. Par ailleurs, l'affiliation à une organisation politique est entendue dans un sens très vaste : une majorité des personnes arrêtées et tuées sont des sympathisants dont l'activité se bornait à la diffusion ou la possession de revues ou de tracts, ou encore des membres de familles d'opposants.

D'après les données disponibles, la plupart des exécutions succèdent à une condamnation par les tribunaux révolutionnaires, qui jugent en secret, au sein des prisons. Les massacres de 1988 sont eux-mêmes organisés autour d'audiences présidées par une « commission spéciale » voyageant de prison en prison à travers le pays. Cette commission n'a aucune existence officielle ni base légale, mais ses membres appartiennent à l'appareil judiciaire. Les exécutions sont menées en secret et les juges disposent d'une marge de discrétion dans les procédures de catégorisations qui déterminent la mise à mort. D'un autre côté pourtant, ces pratiques obéissent à une logique interne et sont systématiques. La violence d'État a été administrée par un appareil juridique et idéologique qui est toujours en vigueur aujourd'hui, à travers le code pénal, les institutions et les acteurs qui l'ont portée. Ebrahim Raïssi, candidat aux élections présidentielles de mai 2017, en est un exemple. Procureur du tribunal révolutionnaire de Karaj en 1981, puis de Hamadan, promu procureur du tribunal révolutionnaire de Téhéran en 1985, il était en 1988 l'un des quatre membres de la « commission spéciale » chargée des massacres.

Effacer les traces

Comme ailleurs dans le monde, ces politiques de la mort ont peuplé les cimetières et créé de multiples fosses communes, dont la présence et les effets sociaux survivent aux politiques qui les ont produites, et se réactualisent sans cesse dans un contexte d'im-

→ DOSSIER

Violence d'État et politiques du déni en Iran

punité. Sur le moment, les victimes du pouvoir ont été séparées du reste des morts, pour des raisons idéologiques et théologiques aussi bien que d'invisibilisation. Leurs familles ont été surveillées durant des années tandis que se consolidait l'économie du silence entourant la violence. Puis, après plusieurs décennies, les fosses communes et sections de cimetière ont commencé à être détruites, effaçant les traces concrètes qui persistaient en secret. Ma famille a été témoin de ce processus, autour de la mort de ma tante Fataneh Zarei et de la disparition progressive de sa tombe, dont une proche, de passage en France, m'a raconté l'histoire.

À la fin des années 1970, Fataneh Zarei est comptable dans la Société nationale iranienne du pétrole (SNIP), où son père a travaillé durant toute sa carrière (comme ouvrier puis contremaître), à Gachsaran où elle a grandi. Active dans les comités de grèves nationales de la SNIP et dans les journées révolutionnaires en 1978-1979, elle s'engage après la révolution auprès de l'organisation des Mojahedin du Peuple, dont elle devient candidate aux premières élections législatives en 1981. Elle a alors 26 ans et vient d'épouser un militant mojahedin, Ali-Mohamad Qambari. Les élections législatives sont gagnées haut la main par le parti de la République islamique au terme de scrutins décriés par les partis adverses (partialité de la presse, présence envahissante et intimidante des milices de rue du Hezbollah dans l'espace public). Peu après, Fataneh perd son emploi à l'occasion des campagnes de licenciement des employés identifiés comme dissidents, appelées *pāksāzi* (purges). Le Sepah, la milice des Gardiens de la révolution, tente d'arrêter chez eux Fataneh et Ali-Mohamad : le couple parvient à fuir, et leur famille perd leur trace. À Gachsaran, le frère adolescent d'Ali-Mohamad est arrêté par le Sepah et interrogé à propos du couple : il est tué durant son interrogatoire et son père est appelé pour venir récupérer son corps. Fataneh et Ali-Mohamad ont rejoint le port de Bandar Abbas, situé sur détroit d'Ormuz, dans le golfe persique. Fin mars 1982, Ali-Mohamad et un autre militant mojahedin sont arrê-

→ DOSSIER

Violence d'État et politiques du déni en Iran

dossier

tés et tués par une équipe du Sepah. Fataneh est arrêtée quelques heures plus tard à un poste de contrôle routier alors qu'elle tente de rejoindre ses parents qui habitent la ville de Chiraz. Elle avale une pilule de cyanure cachée dans une dent creuse, mais elle est hospitalisée d'urgence et soumise à un lavage d'estomac : sa tentative de suicide avorte. Elle est transférée dans plusieurs prisons à Gachsaran, à Chiraz, puis finalement à Bandar Abbas, où elle est exécutée 7 mois plus tard.

Fataneh était la troisième d'une fratrie de 6 enfants, marquée par un engagement militant fort au sein des Mojahedin. L'histoire de sa vie m'est parvenue à travers un témoignage écrit qu'en a laissé son père (mon grand-père maternel). L'histoire de sa mort et de sa tombe m'a été racontée par une proche, qui vit en Iran. Cette femme, à peine plus jeune que Fataneh, a grandi dans un environnement similaire. Étudiante en filière scientifique au moment de la révolution, elle a commencé à travailler dans la fonction publique avant d'en être exclue lors des « purges » de 1981. Pour autant, elle n'a jamais milité au sein d'une organisation politique. Fuyant les menaces d'arrestation, elle s'est fondue dans l'anonymat d'une grande ville loin de chez elle. Après plusieurs années, elle est retournée dans sa ville natale. Elle y a repris sa profession et trouvé un emploi stable. Elle ne s'est jamais mariée. Occupant au sein de sa famille une position d'aidante - aux soins des plus âgés et des plus jeunes - elle reste attachée à la mémoire d'une époque dont les témoins directs, comme elle, sont de moins en moins nombreux. Cette fidélité est affective, précise-t-elle, et non politique ; elle est mêlée à l'idée d'une communauté de destin générationnel, mais aussi à un goût plus général pour la généalogie.

septembre 2018

numéro 1

Monde commun

→ DOSSIER

Violence d'État et politiques du déni en Iran

Le 17 octobre 1982

Les visites en prison avaient lieu le lundi d'après mes souvenirs. Un dimanche, Fataneh a appelé chez elle, à Chiraz, vers minuit. C'est moi qui ai répondu ce soir-là. Elle m'a dit : « Je vais accoucher prématurément, si mes parents viennent me voir, dis-leur de m'apporter mes affaires d'accouchement. » Elle était enceinte de sept mois peut-être, quand ils l'ont arrêtée. Je lui ai répondu : « Tes parents sont déjà en route pour venir te voir... »

Sa belle-mère, sa mère et son père étaient allés la visiter en prison à Bandar Abbas le lendemain matin... puis sa mère voit son père ressortir, il tient à la main les affaires de Fataneh, et lui dit : « Ils l'ont exécutée, hier vers minuit. » Au moment-même où ils l'avaient laissée appeler... Pour dire au revoir sans doute. D'ailleurs je lui avais demandé : « Fataneh, ils vont t'exécuter ? » Elle m'avait répondu : « Non, il n'est pas question de ça ». Parce qu'ils l'avaient déjà soumise à trois simulacres d'exécutions avant cela...

- *Cela consiste en quoi ?*

Ils l'emmènent devant le peloton d'exécution, ils lui bandent les yeux, mais les fusils tirent à blanc. Elle a dû penser que ça se passerait encore comme cela cette fois-là. Bref, le matin même, son père va au bureau du Sepah : on lui dit d'aller à la morgue. La morgue était en panne. Ils lui ont montré la dépouille de Fataneh. Une balle lui avait traversé le front et était ressortie par-derrière. Elle était encore tout ensanglantée. Ils ont dit : « Vous pouvez la ramener à Chiraz. Mais on n'a pas d'ambulance. Vous pouvez louer une vannette. » C'était le 17 octobre 1982. Elle avait demandé à être enterrée près de son mari, Ali-Mohamad. Donc ils l'ont enterré sur place, à côté de son mari, selon ses souhaits.

Sa mère était persuadée qu'elle était enceinte et qu'elle n'avait pas accouché. Mais à l'époque, tout cela était nouveau... Ils n'y

→ DOSSIER

Violence d'État et politiques du déni en Iran

1

Le Hezbollah, ou « parti de Dieu », est une organisation informelle active depuis 1979. Tandis que le Hezbollah, en tant que groupe politique armé, n'apparaît sur la scène internationale qu'en 1982 au Liban, et en 1993 en Iran sous la forme des milices Ansar-e Hezbollah, ce terme était déjà présent au lendemain de la révolution iranienne pour désigner les partisans radicaux de l'ayatollah Khomeini et de la République islamique, organisés en groupes d'action directe, très impliqués dans l'occupation de l'espace public et l'intimidation (attaque des manifestants à l'arme blanche, des femmes refusant le voile à l'acide, des rédactions des

avait pas encore eu tant d'exécutions que ça ; on n'avait pas d'expérience. On était tellement sidérés qu'on n'a pas eu la présence d'esprit de chercher à vérifier. Est-ce que la milice aurait gardé le bébé ? Ils gardaient les enfants pour eux et les élevaient. Est-il vivant ? Est-il mort ? Sur le coup, on n'a pas enquêté malheureusement. Et on n'a plus jamais cherché à savoir. On ne saura pas si elle a été exécutée enceinte ou sans son enfant. »

Le « carrefour des exécutés »

En 2009, juste après les élections présidentielles et les soulèvements populaires qui ont suivi, la ville de Bandar Abbas nous a dit que les tombes de la « section des exécutés » seraient détruites, et qu'une route serait construite à cet endroit. C'est une section complètement séparée du cimetière normal : un terrain vague laissé à l'abandon.

Mon interlocutrice cherche sur son téléphone portable les images filmées avant la destruction de cette partie du cimetière. On y voit un terrain poussiéreux planté de quelques arbustes, semé de déchets qui lui donnent par endroits un aspect de décharge à ciel ouvert. Les pierres tombales sont posées sur des dalles de ciment plus larges, certaines pierres sont fendues, d'autres sont brisées et incomplètes. De l'autre côté d'une route terreuse, à quelques mètres, des jeunes gens jouent au football.

La majorité des exécutés n'est pas de Bandar Abbas... Ils ont été tués et enterrés là, comme notre Fataneh, mais leur famille vit parfois loin : plus personne ne vient sur leur tombe. On voit bien la destruction des tombes. Ils y ont même mis le feu une fois.

- Qui faisait cela ?

Le Hezbollah. Il y a un groupe qu'on appelle « les agents en civil¹ ». Ils ont détruit beaucoup de tombes de la sorte. N'ont-ils pas détruit le cimetière de Khavaran à Téhéran ? C'est le Hez-

→ DOSSIER

Violence d'État et politiques du déni en Iran

bollah. Ils ont dit qu'ils allaient transformer Khavaran en espace vert. Mais avant cela, même si c'était une fosse commune et pas un « vrai » cimetière, les gens l'ont beaucoup détruit. Quand je dis les gens... Oui, ce sont les gens après tout : des gens à qui on a appris que les mojahedin étaient le pire des dangers. Les mêmes gens qui tuaient, exécutaient, frappaient, attaquaient les maisons la nuit...

Bref, quand on a appris le projet de boulevard, je suis allée voir la mairie et leur ai dit : « Autorisez-nous au moins à trouver une solution, pour qu'on mette une plaque en souvenir. Ce n'est pas possible que toute trace d'eux disparaisse. » Un responsable m'a répondu : « La seule chose qu'on ait pu faire, c'est de modifier le tracé du boulevard et de construire un terre-plein central sur la section des exécutés. Au niveau de ces tombes, le boulevard se séparera en deux voies qui se rejoindront ensuite. »

Alors on a demandé à avoir les pierres tombales ou les sépultures pour les enterrer à nouveau. Ils ont dit : « Pour les tombes normales, c'est possible, mais pour celles-là, il faut une autorisation personnelle du Guide suprême. » Les questions funéraires ne relèvent pas du droit civil, mais de la charia. Selon la loi, après trente ans, ils ont le droit de détruire les tombes, et les gens ont le droit de récupérer les sépultures de leurs proches. Mais en ce qui concerne les exécutés, on nous a dit : « interdiction formelle de toucher aux tombes ». Ces ordres-là venaient de plus haut que la mairie : elles venaient de l'imam de la ville. Et les pierres tombales ont été recouvertes définitivement.

Et puis, après un temps de négociations, je ne sais pourquoi, la mairie a accepté que tous ceux qui avaient localisé exactement l'emplacement de leurs tombes donnent les informations à l'administration du cimetière, pour qu'elle pose une petite stèle sur la pelouse.

Un ami ingénieur géomètre a filmé le site juste avant qu'ils ne l'aplanissent. Il a pu localiser les tombes une par une. Par chance, la section était bordée d'un côté par un terrain de football, et de l'autre côté par une ligne haute-tension, qui n'ont pas été détruits.

journaux libéraux). Ces groupes, dont la tradition s'est maintenue avec les agents « en tenue civile » (*lebas shakhs*), ont une organisation semi-clandestine et mènent des actions punitives et répressives marquées par leur impunité ou leur complicité avec les forces de l'ordre, notamment le Sepah.

→ DOSSIER

Violence d'État et politiques du déni en Iran

La section était localisable entre ces repères, et à partir de nos vidéos, il en était de même pour les tombes.

En comptant les pylônes électriques et la longueur du terrain de football, on a pu cartographier le cimetière. On a localisé 17 tombes et on a payé pour des stèles. Il y en avait plus : 57 exécutés. On les avait presque toutes filmées une à une. Celles qu'on a pu localiser étaient faciles à repérer par rapport à la forme de la section, à sa longueur, à sa distance au terrain de football. Mais compte tenu de nos repères, celles du milieu ont posé plus de problèmes. Je suis moi-même allée cinq fois là-bas pour ce travail.

Un concierge du cimetière, qui nous a dit que dans le temps, il avait des affinités avec les mohajedin, était responsable de l'entretien des tombes. Il nous a demandé de les localiser sur sa carte. D'abord, on n'a pas cru qu'il le ferait. On lui a donné de l'argent, on s'est tous cotisés. Les autorités du cimetière ont fait tailler des stèles. Le format était défini : un rectangle de 40 cm x 25 cm. C'était le format des stèles des « martyrs » (de la guerre) ; leur section tombait sous le trottoir, qui devait être dallé de stèles à leur nom. Par bonheur, notre section tombait sous la pelouse. C'est donc cet homme qui a fait tailler les stèles et il nous a envoyé des photos régulièrement.

- *Qu'y a-t-il écrit sur ces stèles ?*

J'ai donné les informations de base, mais l'employé a fait graver des poèmes en plus. J'ai écrit : « En mémoire de Fataneh Zarei, fille d'Aziz, morte à 28 ans, le 17 octobre 1982 ». Lui a rajouté : « Tu étais fleur, il n'était pas temps de te cueillir / Tu étais jeune, il n'était pas temps pour toi de partir ». Et pour son mari, j'avais fait mettre : « En mémoire d'Ali-Mohamad Qambari, fils de Sultan-Ali, 27 ans, mort le 27 mars 1982 ». Lui, a rajouté : « Ce sanglot, j'ai beau me forcer à l'étouffer / ma poitrine me dit : "je suffoque, crie-le" ! »

Même si l'emplacement des stèles est approximatif, il y a quelque chose, les familles y vont, ils n'ont pas pu les effacer totalement.

→ DOSSIER

Violence d'État et politiques du déni en Iran

On les voit bien dans l'espace vert. C'est beau. C'est sorti de son état sale, cassé. C'est tout ce qu'il reste en tout cas...

- *En fait, leur présence est plus visible aujourd'hui qu'avant dans l'espace public ?*

Oui, car les gens viennent se poser le soir sur ce terre-plein, ils boivent un thé ensemble. Les supporters de match de football se reposent là pendant la mi-temps. Ils ont planté un petit saule pleureur au centre. Il donne une ombre très fraîche. Quand on y va, l'horizon est vert et ouvert. Mais je préférerais avant. C'était une preuve de la répression malgré tout.

- *Pourquoi à ton avis le maire a-t-il fait construire ce terre-plein ?*

Je ne sais pas. Pour apaiser sa conscience. Parce qu'il avait vraiment de la sympathie pour eux. Parce qu'il était humain, c'est tout. Il avait ses raisons. Le maire nous a juste dit : « J'ai fait mon maximum pour qu'au moins le boulevard ne leur passe pas dessus. » Mais en plus du concierge du cimetière, un responsable à la mairie nous a dit lui aussi qu'il était attaché à ces exécutés, qu'il les respectait. Ces questions mises à part, c'est simplement le droit des familles de venir se recueillir quelque part.

- *Et tu vas retourner là-bas ?*

Sûrement, car j'ai peur depuis le début qu'ils aient fait cela de façon temporaire, pour nous calmer. Surtout que les élections étaient fraîches, il y avait eu beaucoup d'arrestations, et non pas qu'on représentât une menace, mais ils voulaient satisfaire les gens. On était quatre ou cinq familles à y aller. C'est peut-être pour cette raison qu'ils ont fini par faire quelque chose, peut-être parce qu'ils étaient humains... Moi tant que je n'avais pas vu les stèles de mes yeux cette année, je n'y croyais pas. Et je crains toujours que ce soit temporaire. Ce carrefour, on l'appelle « le carrefour des exécutés ». Si tu veux donner l'adresse au taxi, tu dis : « Au carrefour des exécutés, s'il vous plaît ».

→ DOSSIER

Violence d'État et politiques du déni en Iran

dossier

1

Voir Élisabeth Anstett et Jean-Marc Dreyfus (dir.), *Human Remains and Identification. Mass Violence, Genocide and the "Forensic Turn"*, Manchester, Manchester University Press, 2015 ; Eyal Weizman, *Forensic Architecture : Violence at the Threshold of Detectability*, New York, Zone Books, 2017.

Forensic sauvage

La mémoire de la première décennie postrévolutionnaire, complexe et violente, est absente de l'espace public iranien ; nombre d'événements, de groupes et de personnes ont été effacés. Dans ce contexte, le carrefour des exécutés et l'histoire de ses quelques stèles signalent une palpitation : une échelle d'observation et d'action, un réseau d'acteurs et de liens où quelque chose de ce passé négocie sa survivance – son droit à la surface – et résiste au bitumage.

Un élément essentiel pour la compréhension de ces enjeux réside dans le système qui organise de façon légale les possibilités de la destruction. Selon le droit funéraire, qui relève de l'ordre juridique de la charia, une tombe peut être ouverte ou expropriée après un délai de trente ans – délai après lequel les os, réduits en poudre, n'ont plus d'existence, y compris légale. Or, les pratiques d'exhumation qui se multiplient sur les sites de violences à travers le monde réfutent l'exactitude de ce dernier élément : les os ont une durée de vie plus longue que cela, ils continuent d'exister et sont de plus en plus mis à contribution pour écrire une histoire de la violence.

L'actualité internationale des recherches sur les tueries de masse et leur patrimonialisation s'est progressivement configurée autour d'un tournant *forensic*, que l'on pourrait non seulement traduire par « médico-légal », mais aussi plus largement par l'usage des expertises technologiques et scientifiques diverses pour documenter les crimes d'État, à partir des traces qu'ils laissent sur les cadavres, le territoire et l'architecture¹. L'approche *forensic* de la violence se fonde sur la collaboration active d'experts scientifiques et de groupes engagés et relativement structurés de la société civile, dans le but d'apporter des preuves devant les tribunaux qui enquêtent sur les violations des droits humains. Elle

septembre 2018

numéro 1

Monde commun

67

→ DOSSIER

Violence d'État et politiques du déni en Iran

repose également sur la mise à disposition de sources documentaires ou matérielles, rendue possible soit par l'accès au terrain (comme dans le cas des exhumations entreprises après un changement de régime), soit par l'usage des technologies d'information et de communication.

Dans le cas iranien, ces conditions de possibilité d'une intervention de l'expertise *forensic* ne semblent pas réunies, à cause de l'absence d'arène juridique et du fait des enjeux de surveillance, de censure et d'auto-censure. Ces enjeux expliquent comment la question des violences de masse est restée en dehors du domaine d'action des acteurs de la société civile iranienne. Dans ce contexte, toutefois, les familles des exécutés enterrés dans la section reculée du cimetière de Bandar Abbas ont bricolé, en situation, une approche *forensic* sauvage du problème. Ont été mis à contribution des amis géomètres et ingénieurs, des proches qui sont allés filmer une à une les tombes menacées de destruction pour lister les noms, et la complicité du concierge du cimetière dont on a emprunté les cartes pour vérifier, par comparaison avec le plan original, les emplacements supposés des tombes après la construction de la route. Dans cette entreprise, tout comme dans l'entretien qui en rend compte, la place du téléphone portable est centrale : sa fonction caméra, ses applications de messagerie instantanée. Ces appareils et leur usage dessinent un réseau de contre-archivage qui a permis de reconstruire après coup, et en dehors du pays, la micro-histoire de cette lutte des traces.

Cette histoire souligne combien l'État qui orchestre la suppression est une entité aux contours flous. Au sommet de sa pyramide, siègent les auteurs des violences passées, qui occupent aujourd'hui les plus hautes fonctions administratives et politiques – comme le ministre de la justice de 2013 à 2017 et le candidat à la présidentielle Ebrahim Raïssi, tous deux membres du comité chargé des massacres de 1988. Au-delà de ses représentants, l'État est le système théologico-idéologique qui a organisé de façon métho-

→ **DOSSIER**

Violence d'État et politiques du déni en Iran

dique l'ordre symbolique et la séparation des morts : d'un côté, le façonnement et l'esthétique des sections des martyrs de la guerre omniprésents ; de l'autre, l'interdiction de sépulture, les fosses communes, ou l'inhumation sous des tombes cimentées et séparées, des opposants voués à la disparition de l'espace social, mémoriel et public.

L'État est l'ordre juridique qui régit la propriété des tombes et leur possible expropriation passé un délai de 30 ans. Mais il est aussi l'ensemble des règles de participation politique, de requêtes, de « droits citoyens » mobilisés par les familles pour résister à un ultime développement de ce projet de disparition, quelques décennies plus tard. Ces démarches ne se passent plus uniquement dans l'humiliation et l'exclusion : on y voit également des négociations qui s'inscrivent dans les relations bureaucratiques et les différentes échelles locales dans lesquelles, au quotidien, s'incarne l'État. Il est le bureau national d'urbanisme et d'aménagement qui a décidé du tracé de la route, le maire d'arrondissement qui l'a légèrement modifié, les bureaucrates anonymes qui ont aidé ou entravé les familles au cours de leurs démarches, l'imam de la ville qui a refusé aux familles de réenterrer leurs morts, le guide suprême bien sûr, qui seul aurait pu délivrer cette autorisation, les membres des groupes informels identifiés comme Hezbollah - qui semèrent la terreur après la révolution, et continuèrent de casser les tombes -, et les autorités du cimetière, dont le point de contact pour les familles est un concierge plein de sympathie, prenant l'initiative de rendre présente par des poèmes gravés sur les stèles, la mémoire d'une violence déniée.

Destruction, discrétion

C'est de ce concierge que quelques familles ont reçu un appel à la mi-janvier 2017. On avait finalement décidé, les prévenait-il, de

→ DOSSIER

Violence d'État et politiques du déni en Iran

détruire le terre-plein – le carrefour des exécutés – et de modifier le tracé de la route, qui passerait dessus. Les bulldozers commençaient le travail le soir même, précisait-il. Qui était ce « on » qui avait ordonné la destruction ? Pourquoi ? Pourquoi les familles n'avaient pas été mises au courant de ce projet à temps, pour au moins essayer de récupérer les stèles commémoratives ? Les photos sur WhatsApp étaient là, encore une fois, pour documenter le fait que deux semaines avant ce soudain revirement, certains proches des exécutés étaient allés se recueillir, souriants, sur la pelouse soignée du terre-plein. Aucune rumeur, aucun panneau de la voirie concernant des travaux à venir n'avait annoncé la destruction. Des familles présentes sur place allèrent voir la mairie d'arrondissement en demandant à être reçues par le nouveau maire. Il n'accepta pas, mais un fonctionnaire de la mairie vint les rencontrer et leur dit que la municipalité était désormais impuissante : la décision avait été prise au niveau de la voirie, sous la direction du bureau national d'urbanisme. C'était une question de sécurité routière qui dépassait ses compétences. La nouvelle fut transférée aux familles qui vivaient loin. Certains supposaient qu'un enjeu derrière cette décision était la proximité d'une des mosquées principales de la ville (mosquée de l'Imam Jomeh) : la contre-mémoire portée par le carrefour des exécutés n'avait pu être tolérée à deux pas de ce lieu de culte mais aussi de sociabilité de la base militante du régime ; d'autres se demandaient si l'ancien maire d'arrondissement n'avait pas payé de son fauteuil son soutien de fait aux familles. Quelques jours plus tard, le terre-plein était aplani et bitumé, et les corps des exécutés ensevelis sous la double voie express d'un boulevard qui n'a toujours pas été officiellement baptisé, parallèle au boulevard de la République Islamique et perpendiculaire au boulevard Imam Khomeini.

Dans ce cas particulier, comme dans des cas similaires dans d'autres villes de province, une ambiguïté demeure. D'un côté, les enjeux de surveillance et de censure sont palpables et d'un

→ DOSSIER

Violence d'État et politiques du déni en Iran

autre, la suppression de cette contre-mémoire de la violence que représentent les traces modestes des disparus ne fait pas l'objet d'actions assumées, qui leur confèreraient, même implicitement, une existence et une puissance politiques. Les traces ne sont pas reconnues dignes d'entreprises de destruction, mais s'inscrivent dans des opérations d'aménagement urbain ou immobilier dont elles deviennent des sortes de dommages collatéraux. Les deux logiques, l'une, économique, indifférente aux enjeux de mémoire, et l'autre, politique, s'allient plus ou moins consciemment pour dessiner un nouveau visage de la violence d'État aux intentions troubles. Dans une ville du nord du pays, près de la mer Caspienne, une fosse commune où étaient enterrées les victimes du massacre de 1988 a ensuite été occupée par un marché de fruits et légumes. Le terrain, prenant de la valeur du fait de sa proximité avec le bord de mer, fut réattribué à un projet immobilier et la fosse commune fut ensevelie sous les fondations d'un centre commercial. La chercheuse Shadi Sadr, qui mène une enquête sur les fosses communes des massacres des années 1980, raconte à propos de ce dernier cas :

En 2016, le frère d'un des exécutés de 1988 est allé à la mairie pour se plaindre en disant : « À cet endroit, que vous êtes en train de creuser pour couler des fondations d'un bâtiment, sont enterrés mon frère et un certain nombre d'autres personnes ». La mairie a répondu : « Nous ne sommes pas au courant de cela, nous allons vérifier, etc. » Quelques jours plus tard, le Sepah a appelé ce monsieur et l'a convoqué pour un interrogatoire. Ils lui ont bandé les yeux, et ils ont commencé en disant :

« - Pourquoi racontez-vous n'importe quoi, personne n'est enterré là-bas.

Il a répondu :

- C'est vous-même qui avez informé les familles des exécutés en 1988 que les corps avaient été enterrés là-bas. Maintenant vous dites qu'ils n'y sont plus ?

→ DOSSIER

Violence d'État et politiques du déni en Iran

- Non, on s'est trompés, ils sont enterrés à un autre endroit, dans une autre ville à proximité.

Il a répliqué :

- Je ne vous connais pas, je ne peux pas vous voir, mais votre voix me semble très jeune : au mieux, vous étiez enfant à l'époque des faits. Comment pouvez-vous savoir ?

Ce à quoi son interrogateur a répondu :

- Allez, ne fais pas le malin, rentre chez toi et tâche de te tenir tranquille ça vaut mieux pour toi. »

Ce que je veux dire, c'est qu'il y a une peur du risque que des plaintes, même si elles ne sont pas officielles, débouchent sur un interrogatoire les yeux bandés. Il se peut que les familles n'aient pas oublié, mais elles n'ont simplement plus la force d'être une fois de plus interrogées, insultées ; et puis leurs enfants ont grandi, cherchent à se construire un avenir dans cette société, ils peuvent les intimider en leur disant : « Si vous continuez, on va s'en prendre à vos enfants ». Du coup ça s'arrête là. [...] Ces restes n'ont aucune valeur, aucune importance ; ils sont censés ne même pas exister¹.

1

Entretien avec
Shadi Sadr,
31 janvier 2017.

Code national

La violence des années 1980 a refaçonné la vie politique et l'espace public en éliminant par la mort ou l'exil les groupes porteurs d'un autre projet que celui de la République islamique. Au-delà, l'économie du silence qui entoure cette violence en réactive une fonction indirecte, bien qu'essentielle : le gouvernement des vivants à travers les morts. Celui-ci ne repose pas uniquement sur l'intimidation des familles par la force, et leur affaiblissement psychologique à travers la production d'une situation de deuil ouvert. Il crée également les conditions d'une marginalisation qui relève à la fois d'une mise à l'écart et d'un repli sur soi des familles autour d'une réalité qui est différente de celle partagée par le plus grand nombre : une réalité organisée autour du déni, dans laquelle les

→ DOSSIER

Violence d'État et politiques du déni en Iran

massacres n'ont pas eu lieu, et les individus éliminés n'ont pas existé. Les mécanismes de la terreur postrévolutionnaire, et ceux orchestrés de l'oubli participent d'une même opération : il s'agit pour le pouvoir de recomposer les frontières de la participation politique, tout comme, à l'échelle d'une ville, il fait et défait le tracé d'un boulevard.

Ebrahim Raïssi a perdu l'élection présidentielle de mai 2017 au profit du président sortant Hassan Rohani, tenant d'une ligne modérée. Le taux de participation à ces élections était de 73 % selon le ministère de l'intérieur, qui s'est félicité, comme de nombreux citoyens, éditorialistes, analystes iraniens de cette vigueur de la démocratie électorale dans le pays. Bien que consciente de la manipulation et du spectacle des urnes, j'étais allée voter, « contre » et non « pour », par un sentiment de loyauté familiale difficile à expliquer – comme si ce bulletin aurait pu exprimer un quelconque « je n'oublie pas » dans le climat d'impunité et d'indifférence qui marquait ces élections. Mais je m'étais avant tout déplacée dans l'espoir d'obtenir le « code national » nécessaire à toute démarche administrative en Iran. J'en avais en effet besoin pour remplir un formulaire. Lors du premier mandat du président réélu Rohani, la question de la participation politique s'est réarticulée autour d'un nouveau discours centré sur la notion de « droits citoyens » (*shahrbandi*). Parmi ces droits, ceux à l'information, à la communication entre administrations et administrés et à la transparence ont été affirmés, notamment à travers une campagne d'usage des nouvelles technologies. Des sites Internet ont été mis en place dans les administrations à différentes échelles pour que les citoyens puissent transmettre des demandes, avoir accès aux informations et tracer leurs requêtes. J'ai donc envoyé une demande d'information au bureau national d'urbanisme concernant la destruction du terre-plein situé sur le boulevard sans nom qui longeait le cimetière de la ville. J'ai reçu un accusé de réception ainsi qu'un numéro de suivi, et un courrier m'informant que ma demande recevrait une réponse dans les dix jours

→ DOSSIER

Violence d'État et politiques du déni en Iran

ouverts. Dix jours plus tard, je suis allée vérifier la boîte mail avec laquelle j'avais soumis cette demande : elle n'existait plus, mon adresse était inconnue, elle avait été piratée et supprimée.

Ce travail fait partie d'une recherche co-financée par la Harry Frank Guggenheim Foundation for Research on Violence.